

MDE

**Juger les bourreaux, c'est enrichir les nations**

544 mots  
10 juin 2009  
Le Monde Economie  
3  
Français  
(c) Le Monde, 2009.

Chronique

A l'occasion de l'anniversaire de la création du Tribunal pénal international (TPI) pour l'ex-Yougoslavie, le 25 mai 1993, l'activité de ceux qui ont à juger les crimes internationaux ne faiblit pas : l'ancien garde de camp nazi John Demjanjuk a été expulsé le 11 mai des Etats-Unis vers l'Allemagne pour y être jugé ; quant au procès des Khmers rouges, il a débuté à Phnom Penh en février. La justice pénale internationale, née à la fin de la seconde guerre mondiale, est toujours contestée et fragile : " justice des vainqueurs ", " néocolonialiste ", les critiques ne manquent pas. Et on ignore souvent le rôle qu'elle joue dans le développement économique.

A l'issue de conflits violents, la réconciliation est une étape décisive de la reconstruction économique. Sans les procès de Nuremberg et Tokyo qui, au lendemain de la seconde guerre mondiale, ont permis de désigner, juger et châtier les plus hauts responsables, l'Allemagne et le Japon n'auraient pu se reconstruire aussi vite. Au Cambodge en revanche, pendant plus de trente ans et jusqu'à ces derniers mois, les anciens Khmers rouges n'ont pas été inquiétés. Coupables de tortures, d'exactions et de génocide, les responsables ont continué à inspirer la terreur au sein d'une population traumatisée. Impossible de reconstruire un pays lorsque victimes et anciens bourreaux, qui ne manifestent ni peur ni honte, se côtoient au quotidien.

Tout comme les tribunaux nationaux, la justice pénale internationale est un bien public essentiel. En poursuivant les coupables de crimes internationaux, elle supprime le sentiment d'impunité. Elle a ainsi un rôle de dissuasion, crucial pour le maintien de la paix, et contribue à limiter l'occurrence d'exactions au cours des guerres civiles qui, depuis la fin de la guerre froide, sont la forme dominante de conflits sur notre planète.

Elle joue aussi un rôle déterminant dans la consolidation de l'Etat de droit. L'association Avocats sans frontières France, qui représente des parties civiles dans le procès des Khmers rouges, dispense aussi aux élèves-avocats cambodgiens une formation juridique complète. Elle le fait dans tous les pays où elle intervient, comme, par exemple, au Rwanda. Ce renforcement de l'Etat de droit est une nécessité pour le développement économique. Lui seul peut garantir les droits individuels, notamment de propriété et de respect des contrats. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si les pays riches sont tous dotés de puissants systèmes judiciaires.

Mais financer l'Etat de droit, les biens publics et, surtout, cette justice ne va pas de soi. A l'échelle internationale, le problème classique de sous-dotation est exacerbé par le comportement d'Etats qui cherchent à bénéficier de la justice internationale sans pour autant contribuer à son fonctionnement. Ainsi la Cour pénale internationale, financée par des contributions volontaires de diverses organisations et de 108 Etats - parmi eux ne figurent ni la Chine, ni l'Inde, ni la Russie, ni les Etats-Unis... -, dispose d'un budget de 100 millions d'euros. A titre de comparaison, celui du ministère de la justice français, considéré comme sous-doté, est de près de 7 milliards d'euros...

**Emmanuelle Auriol**, Ecole d'économie de Toulouse

720095

Document LEMECO0020090609e56a00007